

Décret n°2003-177 du 3 mars 2003 relatif au régime indemnitaire des magistrats et rapporteurs de la Cour des comptes.

[Abus de faiblesse et Emprise mentale](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Modifie](#)

Date	01/01/2009
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	ECOP0200587D
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000419137

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] ouverts à cet effet, il peut être alloué aux magistrats de la Cour des comptes et aux rapporteurs à temps plein en service à la Cour des comptes une indemnité destinée, d'une part, à tenir compte des sujétions [...]

[...] Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire et le ministre délégué au budget et à la réforme [...]

[...]L'indemnité prévue à l'article 1er du présent décret, fixée en points, est composée : a) En ce qui concerne le premier président de la Cour des compte[...]

[...]ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire et du ministre[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire et du ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, Vu le code des juridictions financières ; Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites,

RÉFÉRENCE

DECRET ECOP0200587D du 1 janvier 2009, « Décret n°2003-177 du 3 mars 2003 relatif au régime indemnitaire des magistrats et rapporteurs de la Cour des comptes. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000419137> (consulté le 30 août 2026).